

Ouagadougou, le 01 SEPT 2022

N° 22-00452 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre de mérite au concours professionnel de recrutement de cinq (05) élèves Ingénieurs de Conception en Génie Civil, session 2022.

Ce sont :

INGÉNIEURS DE CONCEPTION EN GÉNIE CIVIL

ADMISSIBLES

RANG	NOM ET PRENOM (s)	MATRICULE	N°CNIB	DATE NAISS.
1°	MAIGA HAROUNA	239797A	B8932015	25/01/87
2°	BASSON BOUBIÉ ÉRIC STEPHANE	249104D	B7464002	05/06/84
2°	ROAMBA INOUSSA	330218R	B7676451	10/12/87
2°	SORY TANSIÉ VINCENT DE PAUL	282534D	B10703789	27/09/86
2°	OUEDRAOGO SAÏDOU	308479T	B10551598	26/01/83
6°	BANHORO ABOUBAKAR SIDIKI	257755D	B11233798	29/01/86
6°	OUATTARA ABDOUL KADER	308475U	B16141586	25/07/88
6°	DIALLO DRISSA	355172V	B12808219	31/12/92
9°	KONE DRISSA	312211L	B10690625	25/06/89
9°	SANOU ALI	249093D	B13150360	05/04/82

Arrêté la présente liste à 10 nom(s).

Par ailleurs, les candidats admissibles ont dix (10) jours ouvrables, à compter de la date de publication du résultat d'admissibilité, pour déposer leurs dossiers physiques, à la Direction des Ressources Humaines du Ministère des Infrastructures et du Désenclavement.

Pour le Ministre et par délégation,
Le Secrétaire Général



Hamidou SAWADOGO
Secrétaire Général
Chevalier de l'Ordre National